

Partage d'Électricité Locale

Qu'est-ce que l'autoconsommation collective ?

L'autoconsommation collective permet à plusieurs consommateurs de partager l'électricité produite par une installation solaire commune. Installée sur le toit d'un immeuble ou d'un bâtiment communal, cette centrale photovoltaïque distribue l'énergie directement aux participants.

Ce modèle innovant favorise la transition énergétique locale tout en réduisant les coûts d'électricité. Les excédents non consommés peuvent être injectés dans le réseau public

Quels sont les différents modèles d'autoconsommation collective ?

Il existe différentes possibilités de valoriser localement la production d'électricité en la mettant à disposition d'autres consommateurs. Ces modèles permettent aux producteurs et consommateurs de s'associer pour partager l'énergie produite localement, tout en bénéficiant de réductions sur les coûts d'acheminement et en optimisant l'utilisation des ressources énergétiques disponibles.

RCP

Regroupement dans le cadre de la Consommation Propre - Sans utiliser le réseau du GRD

CA

Communauté d'Autoconsommation - Production locale sans frais d'acheminement

CEL

Communauté Électrique Locale - Partage à l'échelle d'un quartier ou d'une commune

Les Trois Modèles de Partage

Regroupement Consommation Propre (RCP)

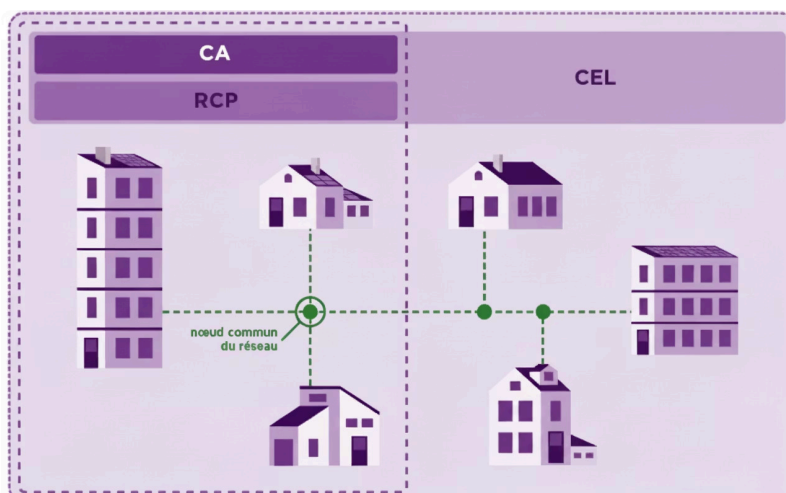
Plusieurs consommateurs se regroupent pour bénéficier de l'électricité produite localement sans utiliser le réseau du GRD. L'ensemble constitue un client unique avec un interlocuteur désigné. Les propriétaires sont débiteurs solidaires et responsables de l'approvisionnement interne. Le modèle RCP'v regroupe plusieurs bâtiments proches géographiquement, partageant une ou plusieurs installations solaires, parfait pour les quartiers résidentiels, zones d'activités ou campus, car il maximise la production et la consommation locale.

Communauté d'Autoconsommation (CA)

Un ou plusieurs producteurs mettent localement à disposition leur production pour des consommateurs situés derrière le même point de raccordement. Les consommateurs profitent de cette électricité locale sans devoir en rétribuer l'acheminement. Le GRD assure la mesure des flux pour chaque participant.

Communauté Électrique Locale (CEL)

La CEL permet aux consommateurs de s'associer aux producteurs d'énergie à l'échelle d'un quartier ou d'une commune. Les participants bénéficient d'une réduction des coûts d'acheminement de 20% à 40% selon la configuration. Chaque participant reste client du GRD qui assure la détermination des quantités produites et consommées.



Conditions et Obligations

01

Constitution et Création

Annonce obligatoire au GRD via notre site internet. Confirmation de chaque participant dans un délai d'un mois. Mise en service dans les 3 mois suivant la demande valide.

03

Désignation du Représentant

Communication des coordonnées complètes du représentant au GRD. Toute interaction se fait via ce représentant désigné qui informe le GRD des modifications dans les délais légaux (3 mois pour création/dissolution, 1 mois pour entrées/sorties).

02

Compteur Intelligent

Installation obligatoire d'un compteur intelligent (smart meter) pour tous les participants. Les clients doivent accepter cette installation préalablement à l'intégration dans la communauté.

04

Mesure et Facturation

Pour CEL et CA: Eli10 mesure les flux et fournit les données. Pour RCP: facture globale au représentant qui gère la facturation interne complète. Les propriétaires sont solidairement responsables des engagements financiers.